

transmettre sa lettre à la Commission des transports du Canada, qui l'étudiera en détail et minutieusement. A vrai dire, il n'est pas nécessaire de m'écrire, mais certains pourraient penser qu'une lettre recevrait plus d'attention si elle m'était adressée plutôt qu'à la Commission. Si une lettre est envoyée directement à la Commission je sais qu'elle recevra la même attention.

Le nombre d'accidents tragiques ne cesse d'augmenter chaque année au pays. Mais, au cours des 10 ou 12 dernières années, le nombre des personnes tuées dans des accidents à des traverses de chemin de fer a diminué constamment. Il y a eu plus de pertes de vie en 1965 qu'en 1964, mais, toutes les autres années, le nombre des personnes tuées ou blessées gravement a diminué tant en termes relatifs qu'en termes absolus.

Il est évident toutefois qu'il nous reste beaucoup à faire, mais on réussit mieux à prévenir des accidents d'automobiles à des traverses de chemin de fer qu'à prévenir les accidents d'automobiles en général. C'est un peu encourageant. Nous avons dépensé des sommes énormes dans ce sens—environ 15 millions de dollars par année. Pour dix ans, cela fait 150 millions de dollars.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

#### LA FONCTION PUBLIQUE—LA RECLASSIFICATION DES EMPLOYÉS DONT LE POSTE EST ENTOURÉ D'UN CERCLE ROUGE

**L'hon. R. A. Bell (Carleton):** La réponse donnée par le président du Conseil du Trésor (M. Benson) à ma question concernant les emplois à cercle rouge, qui figure à la page 8512 du compte rendu, est insatisfaisante et dépourvue du sens de réalité au point de porter à croire que le Cabinet, le Conseil du Trésor et la Commission du service civil ignorent tout des conditions qui existent dans la fonction publique. Je n'ai jamais constaté un ressentiment aussi dangereux et aussi menaçant.

Dans toute la fonction publique, il y a un mécontentement en effervescence, une colère et une aigreur ancrées, source de conséquences virtuelles et immédiates extrêmement graves pour le moral.

Le président du Conseil du Trésor, dans sa réponse mardi dernier, a promis une révision des postes encerclés de rouge à compter du 31 décembre de cette année. Ce n'est pas suffisant. Il faut revoir la question dès maintenant. Il faut modifier complètement et sur-le-champ les principes suivis si on veut éviter un tort irréparable à la fonction publique.

L'encercllement en rouge est l'aboutissement de la reclassification entreprise comme

mesure préliminaire à la mise en vigueur des négociations collectives. L'objectif consistait à simplifier la structure de la fonction publique et à réduire énormément le nombre des classes et des catégories. Les postes qui appartiennent actuellement à une catégorie plus élevée que celle où les versera la nouvelle classification ont été encerclés de rouge et les fonctionnaires en cause se sont vu par conséquent refuser des augmentations de traitements. Dans certains ministères, presque tous les employés affectés à quelques-uns des services se sont vus privés des augmentations auxquelles ils avaient raisonnablement droit de s'attendre.

• (10.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je ris en songeant qu'il y a six mois je n'avais jamais entendu l'expression «cercles rouges». Au cours des trois ou quatre derniers mois j'ai consacré plus des deux tiers de mes heures de travail à accueillir des fonctionnaires de l'État amers et irrités, froissés de leur cercle rouge et je vous dirai bien franchement que la situation s'est envenimée au point que parfois il me semble que tout le monde est fâché.

Je tiens à bien préciser que ces fonctionnaires ne sont aucunement à blâmer pour la mauvaise position dans laquelle ils se trouvent. La Commission du service civil et le Conseil du Trésor ont établi leur présente classification et ce sont ces deux organismes eux-mêmes qui avouent allègrement maintenant: «Oh oui, nous avons eu tort d'établir cette catégorie ou cette classe d'emploi, mais nous réparerons notre erreur maintenant, sans tenir compte du dommage que cela pourrait vous causer.»

Comment la Commission du service civil a-t-elle pu se tromper à ce point dans plusieurs milliers de cas ces dernières années et se convaincre qu'elle a raison maintenant, voilà ce que je ne puis comprendre. Il n'en demeure pas moins que la Commission a fait une erreur monumentale dans une multitude de cas au cours des ans ou qu'elle est tout à fait dans l'erreur aujourd'hui, et selon moi, c'est cette dernière hypothèse qui est la bonne.

Je répète qu'on punit le fonctionnaire particulier qui n'est aucunement à blâmer; on le punit pour une erreur ou un manquement de la Commission du service civil à une époque antérieure. Peut-on blâmer ces employés de leur déception? Peut-on les blâmer si le moral baisse?

Mais la Commission ferme maintenant les yeux sur ses propres erreurs. En vue probablement d'aider les fonctionnaires encerclés de rouge, elle a établi dans les divers ministères des groupes de tels fonctionnaires qui jouissent de la priorité dans les promotions.